ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 1 – 1ére DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE
Année scolaire 2027-2028

Je soussigné(e),

NOM d'usage :..... **Prénom :**

Nom de naissance :**Téléphone portable :**

1 – Ecole ou établissement d'affectation :

- Dénomination :
- Commune :
- Circonscription d'I.E.N. :

Sollicite, en application du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, notamment par les décrets n° 2019-234 du 27 mars 2019, n° 2020-529 du 5 mai 2020 et n° 2025-1169 du 5 décembre 2025, le bénéfice d'une disponibilité au titre de l'un des motifs suivants (cocher la case correspondant à votre situation) :

- ❑ **L'article 44** : disponibilité sur autorisation pour *(cocher la case correspondant à votre situation)* :
 - □ Études ou recherches présentant un intérêt général
 - □ Convenances personnelles
- ❑ **L'article 46** : disponibilité sur autorisation pour créer ou reprendre une entreprise
- ❑ **L'article 47** : disponibilité de droit pour *(cocher la case correspondant à votre situation)* :
 - ❑ Donner des soins à un enfant à charge, à son conjoint, à son partenaire de PACS ou à un ascendant, à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,
 - ❑ Élever un enfant de moins de 12 ans,
 - ❑ Suivre son conjoint ou partenaire de PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent
 - ❑ Adopter un enfant dans les DOM, COM, la Nouvelle Calédonie ou à l'étranger (sous réserve de l'obtention de l'agrément requis),
 - ❑ Exercer un mandat électif,

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires applicables au motif de disponibilité sollicité. J'ai pris bonne note qu'en l'absence des pièces justificatives citées dans l'annexe 4, ma demande serait réputée irrecevable.

Fait à Le

Signature

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 2 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE DISPONIBILITE OU DEMANDE DE REINTEGRATION
Année scolaire 2027-2028

Je soussigné(e),

NOM d'usage : **Prénom :**

Nom de naissance :**Téléphone portable :**

Adresse :.....

Instituteur ☐ Professeur des écoles ☐

En disponibilité depuis le : motif :

SOLLICITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2027 – 2028

en application du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, notamment par les décrets n° 2019-234 du 27 mars 2019, n° 2020-529 du 5 mai 2020 et n° 2025-1169 du 5 décembre 2025,

☐ Le renouvellement de la mise en disponibilité au titre de l'article (cf annexe 4)

OU

☐ Ma réintégration dans le département des Bouches-du-Rhône :

☐ À temps complet.

☐ À temps partiel (se conformer aux directives de la circulaire relative aux temps partiels 2027-2028, publiée en novembre 2026 au bulletin académique – démarche Colibris).

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires applicables au motif de disponibilité sollicité. J'ai pris bonne note qu'en l'absence des pièces justificatives citées dans l'annexe 4, ma demande serait réputée irrecevable.

Fait à Le

Signature

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 3 – LISTE DES CONTACTS : BUREAU DE GESTION INDIVIDUELLE - DPE1

Année scolaire 2026-2027

Section A : de A... à BARS...	ROCHAS Alison	04 91 99 68 68	ce.dpe13-1a@ac-aix-marseille.fr
Section A : de BART... à BONI...	CHALAL Jacqueline	04 91 99 67 32	
Section A : De BONJ... à CARU...	LAASSAB Loubna	04 91 99 67 19	
Section B : de CAS... à CRO...	MURE Marina	04 91 99 67 37	ce.dpe13-1b@ac-aix-marseille.fr
Section B : de CRU... à DUB..	FRANCILLETTE Magali	04 91 99 67 92	
Section B : de DUC... à FON...	MAOULIDA Sonia	04 91 99 67 91	
Section B : de FOR... à GOUN...	DRAGANI Thérèse	04 91 99 66 27	
Section D : de GOUR... à JEA...	BOUDEFLA Naida	04 91 99 67 97	ce.dpe13-1d@ac-aix-marseille.fr
Section D : de JEB... à LIB...	LUPO Anne	04 91 99 67 98	
Section D : de LIC... à MEC...	SIMON Luzmary	04 91 99 67 44	
Section D : de MED... à OTT...	ROUTIER Mathieu	04 91 99 67 53	
Section E : de OUA... à PRY...	LAFUITTE Carole	04 91 99 67 42	ce.dpe13-1e@ac-aix-marseille.fr
Section E : de PUC... à RUD...	MUSCATELLI Carole	04 91 99 67 39	
Section E : de RUE... à TEG...	FORTIN Xavier	04 91 99 67 96	
Section E : de TEI... à Z...	ATTOUCHE Hakima	04 91 99 67 38	

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 4 : DISPONIBILITE : CONDITIONS ET DUREE SELON LE MOTIF

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985, modifié - Décret n°2020-529 du 5 mai 2020 - Décret n°2025-1169 du 5 décembre 2025

IMPORTANT : Les demandes sont à renouveler tous les ans.

Motif de la demande	*Conditions à remplir - Pièces justificatives*	*Durée maximum pour la carrière*
Article 44 :	***SUR AUTORISATION***	
a) Études ou recherches présentant un intérêt général	*Justifier la demande avec une lettre de motivation et tout document justifiant vos démarches de reprise d'étude (descriptif de la formation envisagé…)*	*3 ans maximum renouvelable 1 fois dans la limite de 6 ans*
b) Convenances personnelles	*Justifier la demande avec une lettre de motivation*	*dans la limite de 10 ans sur l'ensemble de la carrière. Cumul avec l'art. 46 limité à 5 ans pour une 1ère période de disponibilité*
Article 46 : *Pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L351-24 du code du travail*	*Justifier la demande avec une lettre de motivation et tout document justifiant votre activité à venir (avoir accompli aumoins 4 années de services effectifs depuis la titularisation).*	*2 ans maximum non renouvelable (règles de cumul cf. dispo pour convenances personnelles)*
Article 47 :	***DE DROIT***	
a) Pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.	- *Certificat d'un médecin agréé ou d'un praticien hospitalier* - *Copie du livret de famille* - *Notification MDPH* - *Carte d'invalidité* - *Copie du PACS*	*tant que les conditions sont réunies*
b) Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans.	- *Copie du livret de famille*	
c) Pour suivre votre conjoint ou son partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession en un autre lieu éloigné.	- *Copie du livret de famille / Pacs* - *Attestation d'emploi du conjoint (datant de moins de 3 mois)* - *Contrat de travail du conjoint (couvrant la période durant laquelle est demandée la disponibilité)* *Ces documents doivent être traduits en langue française.*	
d) Pour se rendre dans les DOM, COM, Nouvelle Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou de plusieurs enfants.	- *copie de l'agrément mentionné aux articles L. 225-2 et L. 225-17 du code de l'action sociale etdes familles*	*Limitée à 6 semaines par agrément.*
e) Pour exercer un mandat local	- Justificatif du mandat (arrêté)	*Durée du mandat*

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 5 : CONSERVATION DES DROITS À L'AVANCEMENT D'ÉCHELON ET DE GRADE

Fonctionnaires en disponibilité exerçant une activité professionnelle

Références réglementaires : article L. 514-2 du code général de la fonction publique ; article 48-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 ; arrêté du 20 avril 2026 fixant la liste des pièces justificatives permettant de conserver les droits à l'avancement (JORF du 29/04/2026).

Nom d'usage :
Nom de naissance :
Prénom :
Né(e) le :
Adresse personnelle :
Pays :
Courriel professionnel :@ac-aix-marseille.fr
Motif de la disponibilité :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nature de l'activité (case à cocher)	Conditions réglementaires	Pièces justificatives à transmettre	Cadre réservé à l'administration
☐ Activité salariée (activité lucrative exercée à temps complet ou à temps partiel)	Quotité de travail minimale de 600 heures par an. Référence : 1° de l'article 48-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985.	• Copie du ou des contrats de travail ; • Copie du ou des bulletins de salaire permettant de justifier de l'activité. Référence : article 1er de l'arrêté du 20 avril 2026.	
☐ Activité indépendante (y compris micro-entreprise / auto-entreprise)	L'activité doit avoir procuré un revenu soumis à cotisation sociale dont le montant brut annuel est au moins égal au salaire brut annuel permettant de valider quatre trimestres d'assurance vieillesse, conformément au dernier alinéa de l'article R. 351-9 du code de la sécurité sociale. Référence : 2° de l'article 48-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985.	• Attestation d'immatriculation au registre national des entreprises (RNE) ; • Copie de l'avis d'imposition ou tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise ou de la société à procurer le revenu requis. Les deux justificatifs sont à fournir. Référence : article 2 de l'arrêté du 20 avril 2026.	
☐ Disponibilité pour création ou reprise d'entreprise (article 46 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985)	Aucune condition de revenu n'est exigée. Référence : dernier alinéa de l'article 48-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985.	• Justificatif d'immatriculation au registre national des entreprises (RNE). Référence : article 3 de l'arrêté du 20 avril 2026.	

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Activité professionnelle exercée à l'étranger (article 4 de l'arrêté du 20 avril 2026) : les pièces équivalentes à celles prévues ci-dessus doivent, le cas échéant, être accompagnées d'une traduction en français établie par un traducteur assermenté. Le coût de la traduction est à la charge de l'agent.

Date et modalités de transmission (article 5 de l'arrêté du 20 avril 2026) : Le présent formulaire, dûment complété et signé, doit être transmis obligatoirement dans un délai d'un mois suivant la date de réintégration, y compris lorsque les pièces justificatives ne sont pas encore disponibles.

Il doit être adressé par courriel au bureau DPE2 à l'adresse suivante : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

Les pièces justificatives doivent être jointes à l'envoi. Si elles ne sont pas encore en possession de l'agent au moment de la transmission du formulaire, elles devront être adressées au bureau DPE2 dès leur réception.

Durée de conservation des droits : dans la limite de cinq ans, dans les conditions prévues à l'article 48-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 et à l'article L. 514-2 du code général de la fonction publique.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives à la conservation des droits à l'avancement pendant une période de disponibilité.

Fait à : Le : Signature: